

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | | |
|---|----------------------------|------------------------------|
| - | M. Frédéric LAMBLIN | Maître de Conférences |
|---|----------------------------|------------------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | | |
|---|--------------------------|------------------------------|
| - | Mme Sandra LANDRE | Professeure Certifiée |
|---|--------------------------|------------------------------|

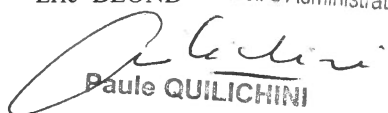
Membres du jury :

- | | | |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|
| - | M. Christophe GUIMBAUD | Professeur des Universités |
| - | Mme Diane MARCHAND | Professeure Agrégée |
| - | Mme Aude LEGROUX | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2024

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND

Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | | |
|---|----------------------------|------------------------------|
| - | M. Frédéric LAMBLIN | Maître de Conférences |
|---|----------------------------|------------------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | | |
|---|--------------------------|------------------------------|
| - | Mme Sandra LANDRE | Professeure Certifiée |
|---|--------------------------|------------------------------|

Membres du jury

- | | | |
|---|-------------------------------|---------------------------------|
| - | Mme Stéphanie BANKHEAD | Maîtresse de Conférences |
| - | M. Alexis DA COSTA | Professeur Agrégé |
| - | Mme Virginie MOREL | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2024

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Eric BLOND


PIERRE GUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et D612-32-1 à R612-32-6 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif au diplôme national de licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la Licence 2 **mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| - M. Frédéric LAMBLIN | Maître de Conférences |
|------------------------------|------------------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Mme Sandra LANDRE | Professeure Certifiée |
|---------------------|-----------------------|

Membres du Jury

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| - M. Christophe GUIMBAUD | Professeur des Universités |
| - Mme Diane MARCHAND | Professeure Agrégée |
| - Mme Virginie MOREL | Professeure Agrégée |
| - Mme Aude LEGROUX | Professeure des Ecoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2024

Par délégation du Président
Eric BLOND
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Véronique SARRE** **Professeure Agrégée**

Membres du jury :

- **Mme Christiane DEPIERREUX** **Maîtresse de Conférences**
- **M. Walter BADIER** **Maître de Conférences**
- **Mme Caroline DOUDET** **Professeure Agrégée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2024

Par délégation du Président
Eric BLOND, Vice du Conseil d'Administration


Paul G. LICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Véronique SARRE** **Professeure Agrégée**

Membres du jury

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| - Mme Sandra JAVOY | Maîtresse de conférences |
| - M. Stéphane BRUNEL | Professeur Certifié |
| - Mme Virginie MOREL | Professeure Agrégée |
| - Mme Martine RAMBAUD | Professeure Certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2024

Par délégation du Président
Eric BLOND
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration



Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et D612-32-1 à R612-32-6 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif au diplôme national de licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la Licence 3 **mention Sciences de la Vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Véronique SARRE** **Professeure Agrégée**

Membres du Jury

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - M. Jean-Marie AGNAN | Proviseur du Lycée Voltaire, co-responsable de la formation |
| - Mme Valérie ALTEMAYER | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Muriel FEINARD-DURANCEAU | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Diane MARCHAND | Professeure Agrégée |
| - Mme Sandra LANDRE | Professeure Certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **DEUG mention Sciences de la vie, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES** est constitué comme suit :

Membres du Conseil

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Monsieur Frédéric LAMBLIN | Responsable de la formation pour l'UFR ST et directeur des études de la L2 |
|------------------------------------|---|

- | | |
|---|---|
| - Monsieur Jean-Marie AGNAN | Co-responsable de la formation pour le Lycée Voltaire |
| - Madame Juliette RENAUD | Co-responsable de la formation pour l'INSPE CVL |
| - Madame Valérie ALTEMAYER | Directrice des études de la L1 |
| - Madame Muriel FEINARD-DURANCEAU | Directrice des études de la L3 |
| - Madame Diane MARCHAND | Enseignante référente de la L1 pour le lycée Voltaire |
| - Madame Sandra LANDRE | Enseignante référente de la L2 pour le lycée Voltaire |
| - Deux représentant.e.s des étudiants de L1 | |
| - Deux représentant.e.s des étudiants de L2 | |
| - Deux représentant.e.s des étudiants de L3 | |
| - Mme Pascale TOUPE | Représentante de la DSDEN |

Membre Invité

- | | |
|---------------------|---|
| - Philippe GODIVEAU | Chargé de mission Handicap et égalité des chances |
|---------------------|---|

Fait à Orléans, le 12/11/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI